

RÉSOLUTION D'ACCREDITATION
29e Conférence internationale des commissaires à la protection des données
et de la vie privée
Montréal, Canada • 25 au 28 septembre, 2007

Le Comité d'accréditation propose que la 29^e Conférence internationale des commissaires à la protection des données et à la vie privée accrédite les autorités dont la liste figure en annexe.

Les membres du comité d'accréditation :

- Jennifer Stoddart, commissaire à la protection de la vie privée du Canada (présidente du Comité)
 - Alex Türk, président, Commission nationale de l'informatique et des libertés, France
 - Jacob Kohnstamm, président, Autorité de la protection des données des Pays-Bas
-

ANNEXE

A. AUTORITÉS NATIONALES

- **République de Slovénie**—Commissaire à l'information de la République de Slovénie (Informacijski Pooblaščenec)
- **Ancienne République yougoslave de Macédoine** —Direction de la protection des données personnelles de la République de Macédoine (Direkcija za zaštita na licnitate podatoci na Republika Makedonija)

B. AUTORITÉS AYANT UN TERRITOIRE SUB-NATIONAL LIMITÉ

- **Terre-Neuve-et-Labrador (Canada)** — Bureau de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée de Terre-Neuve-et-Labrador

C. AUTORITÉS AU SEIN D'UN ORGANISME INTERNATIONAL OU SUPRA-NATIONAL

- **Aucune**
-

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément aux règles relatives au Comité d'accréditation et à l'addendum aux lignes directrices et procédures des résolutions de la conférence, cette résolution expose les recommandations pour l'accréditation des autorités à participer à la conférence internationale dans leurs catégories respectives. Le nom des autorités est donné en français et leur nom original figure le cas échéant entre parenthèses.